

Prangins, le 14 juin 2015

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal
du Mercredi 06 mai 2015

Sous la présidence de M. Reynald Pasche, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2015
- 4) Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
- 5) Communications du Bureau du Conseil
- 6) Communications de la Municipalité
- 7) Préavis No 70/15 - réponse au postulat de Monsieur Pascal Sandoz et Consorts « Demande de transformation et d'évolution des bornes électriques du port des Abériaux »
- 8) Commission de gestion (COGEST) - nomination d'un nouveau membre
- 9) Présentation de la Police intercommunale Nyon Région, par M. Rudolf Schnider, délégué au Conseil intercommunal
- 10) Elections communales 2016 - présentation du système proportionnel
- 11) Annonce des préavis à venir
- 12) Propositions individuelles et divers
- 13) Contre-appel

- Le PRESIDENT salue M. le Syndic, les Municipaux, le Secrétaire municipal, les Conseillers communaux, le public, la journaliste de "La Côte" et souhaite à tous la bienvenue.

1/ Appel

Avec 45 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 44 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mme Patricia Jaquier Perard ainsi que MM. Ralph Agthe, Daniel Bujard, Peter Dorenbos, Daniel Dubus, Claude Favre, Gérard Mosset et Christophe Widmer

Absente : Mme Yildiz Dubosson

2/ Adoption de l'ordre du jour

- 1) Le PRESIDENT propose une modification à l'ordre du jour avec l'ajout, au point 11 « Interpellation de M. Olivier Binz ». L'annonce des préavis à venir est repoussée au point 12.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2015

- M. Georges SUTER, en page 14, dans son intervention au sujet de l'article 92 du règlement du Conseil communal, sollicite la formulation suivante pour une meilleure compréhension, soit : « *M. Georges SUTER envisage des commissions de taille à l'identique, où les groupes minoritaires seraient tantôt surreprésentés ou sous-représentés, voire non-représentés, la bonne proportion devenant de plus en plus précise avec le nombre de commissions nommées.*

Aussi, il suggère d'attendre le règlement de fonctionnement de la proportionnelle pour être sûr de l'interprétation de cet article ».

- Mme D.-Ella CHRISTIN, en page 4, point 2 « Gestion administrative du port et des salles ». Correction avec le rajout suivant : « *Depuis **plus** de 10 ans, ces activités étaient menées par M. Roland BERSIER au sein du Greffe municipal ».*

Sans autre remarque, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2015 est accepté par 40 oui et 4 abstentions, avec remerciements à son auteur.

4/ Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

Suite au décès de M. Eric GETAZ, Mme Bettina VENEZIA, première des « viennent-ensuite », a accepté d'intégrer notre Conseil. Le PRESIDENT l'assermente devant l'Assemblée qui lui souhaite la bienvenue par applaudissements.

Mme Bettina VENEZIA habite à Prangins depuis 2001. Elle est mariée et maman d'un enfant de 13 ans.

Ensuite de cette assermentation, le nombre de conseillers présents est de 46, le nombre de votants de 45.

5/ Communications du Bureau du Conseil

1. Le PRESIDENT informe que des votations auront lieu le 14 juin prochain. Les personnes souhaitant intégrer le bureau électoral pour le dépouillement sont les bienvenues.
2. La séance du 26 juin 2015 est avancée à 18h00 (initialement 20h00) et sera suivie d'un repas pour marquer la fin de l'année du Conseil.
3. Pour rappel, les intervenants en séance sont priés de se lever et de s'exprimer clairement, à haute et intelligible voix pour une meilleure compréhension, notamment au vu de l'enregistrement des séances. Les chuchotements s'entendent sur ce dernier, aussi sont-ils autorisés très discrètement.
4. Réception d'une carte de remerciements de l'ancienne secrétaire du Conseil communal, Mme Patricia JAQUIER PERARD, pour le présent offert à la fin de son mandat.

6/ Communications de la Municipalité

Le SYNDIC

La Municipalité excuse l'absence de Mme Martine BAUD, malade, et de M. Cyrille PERRET, retenu par des obligations professionnelles. Chacun a des communications à faire sur l'actualité et les dossiers en cours.

Mme Violeta SEEMATTER

1. Manifestations

- La fête des voisins se déroulera le 29 mai 2015. Le matériel est déjà à disposition auprès de Mme D. Orzan au 1^{er} étage (t-shirts, cartes d'invitation, affiches, ...).
- La fête de la musique se tiendra le 21 juin 2015 aux Abériaux.

2. Séance du 31 mars 2015 - compléments d'informations

(Absente lors de dite séance, réponses aux différentes interrogations des conseillers)

- Réponse à M. Peter DORENBOS concernant la nouvelle tranche horaire matinale de la ligne de bus 805. Les horaires des bus ont été imprimés avant cette correction, raison pour laquelle ils ne comportent pas ce rajout. Toutefois, les panneaux « Horaires de bus » aux arrêts ont été modifiés en conséquence. Le site internet des TPN le précise également. Pour le surplus, les habitants des Mèlèzes ont été informés par écrit.

- Réponse à M. Jacques AUBERSON concernant un article dans le quotidien « La Côte » du 19 mars 2015 relatant le projet d'un parking d'échange à Prangins ainsi qu'à l'Asse à Nyon. Ceci est une information erronée et ne fait actuellement l'objet d'aucune discussion au sein de la Municipalité.

Néanmoins, ce sujet a été évoqué il y a fort longtemps et ne fait pas/plus partie, pour l'instant, des prérogatives de l'Exécutif.

- Réponse à M. Vanni VOGEL concernant la vitrine au Collège de la Combe avec des oiseaux empaillés. Celle-ci n'existe plus depuis de nombreuses années et appartenait à l'école. Il semblerait qu'une maîtresse a pris possession de ces oiseaux pour une exposition dans un musée inconnu. Ceux-ci ont donc été conservés.

- Réponse à Mme Giovanna BACHMANN concernant la position des arrêts de bus en gare de Nyon. Pour une demande de changement, s'agissant du territoire nyonnais, requête doit leur être adressée directement. Une réorganisation de l'ensemble de la gare et des arrêts a été effectuée et est encore en cours. La Municipalité de Prangins n'est de ce fait pas habilitée à procéder.

Mme D.-Ella CHRISTIN

1. Bâtiments : Baux à loyer

La recherche d'un nouveau gérant pour l'Auberge communale commencée en début d'année a engendré la réception d'une quarantaine de dossiers. Le processus de sélection a été mené par la Municipale en charge des baux à loyer, appuyée par M. F. BRYAND, Syndic, qui a apporté ses compétences de spécialiste dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration. Après un examen approfondi de l'ensemble des dossiers reçus, quatre candidatures ont été retenues pour un entretien.

Sur la base de critères d'évaluation différenciés, la sélection s'est portée sur un de ces quatre dossiers qui a fait l'unanimité au sein de la Municipalité.

A l'heure actuelle, l'Exécutif finalise le processus de mise sur pied du bail à loyer avec le futur gérant. Son nom devrait pouvoir être dévoilé lors de la prochaine séance du Conseil communal.

2. Port : Règlement

Le toilettage dudit règlement adopté par le Législatif en octobre dernier a reçu l'approbation du Canton. Celui-ci est en cours d'impression et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

3. Environnement

- Après deux ans de travail, une carte des dangers naturels a été établie par toutes les communes du district. La commune de Prangins est peu sujette aux dangers naturels, hormis autour de la Promenthouse (inondations). Une information à la population suivra.

- Dans le cadre du processus « Cité de l'énergie », un audit a été effectué dernièrement. Celui-ci intervient par le fait que cela fait 4 ans que la commune a développé son programme de politique énergétique et climatique, comprenant un grand nombre d'actions couvrant la période 2011-2015, programme qui avait en son temps été présenté au Législatif.

La mise sur pied de cette politique a permis à la commune, en 2011, de devenir « Partenaire en processus Cité de l'énergie ». L'audit vise ainsi à évaluer les actions qui ont été opérées par la commune durant ces 4 années ; son résultat a été positif.

En conséquence, un dossier de demande de labélisation a été déposé auprès de l'Association Cité de l'Energie. La Municipalité espère pouvoir annoncer, lors du prochain Conseil, que la commune est labélisée « Cité de l'Energie ».

4. Conseil intercommunal du Conseil régional du district de Nyon

Suite aux travaux rendus par la Commission des Investissements Régionaux (CIR), une commission régionale issue du législatif du Conseil régional, ainsi que suite aux discussions qui s'en sont suivies, le comité directeur (CODIR) du Conseil régional a établi deux préavis, soit :

- a. Révision des statuts, soit des propositions visant à des changements dans le fonctionnement du Conseil régional. Une commission communale issue du législatif devra examiner ces derniers ;
- b. Nouveau dispositif pour les investissements régionaux, soit un préavis présenté au Conseil intercommunal du Conseil régional, en principe, à fin juin 2015

Le SYNDIC

1. Déchetterie intercommunale

Au nom de M. Cyrille PERRET, information que des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit du bâtiment de dite déchetterie, installation couverte exclusivement et entièrement par la Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC) qui assurera une redevance annuelle à la commune.

Une telle installation, dans une déchetterie, est une première dans le district.

2. Ressources humaines

Annonce du départ à fin juillet 2015 de M. Roland BERSIER, collaborateur du Greffe municipal, après 15 ans de bons et loyaux services.

Ce dernier vient d'obtenir un diplôme de cadre en administration communale après deux ans de formation. Depuis, il a saisi une opportunité professionnelle qui s'est présentée dans une administration communale où il a pu obtenir un poste de cadre.

3. Rapport de gestion & compte 2014

Le rapport de gestion a été déposé au bureau du Conseil le 28 avril 2015.

Les dernières écritures pour le bouclage des comptes 2014 sont en cours. Ces derniers seront probablement validés le 11 mai 2015 par la Municipalité et déposés au bureau du Conseil la semaine suivante.

Les communications étant terminées, on passe au point suivant.

7/ **Préavis no 70/15**

Réponse au postulat de Monsieur Pascal Sandoz et Consorts « Demande de transformation et d'évolution des bornes électriques du port des Abériaux »

Le PRESIDENT appelle Mme Alice DURGNAT-LEVI, Présidente de la Commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion est close. Mme Alice DURGNAT-LEVI lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 70/15
est accepté par 43 oui et 1 abstention**

- Mme D.-Ella CHRISTIN remercie la Commission pour le travail effectué. Réunie trois fois avec une visite sur place au port, la réponse au postulat a été étudiée dans ses moindres détails.

8/ **Commission de gestion (COGEST) - nomination d'un nouveau membre**

En remplacement de M. Eric GETAZ, décédé, un nouveau membre doit être nommé au sein de la COGEST.

- M. Igor DIAKOFF propose Mme Clotilde Vulliemin. Cette dernière faisant déjà partie du bureau, le PRESIDENT informe qu'il y a incompatibilité.

- M. Jacques AUBERSON propose Mme Bettina VENEZIA.

- Mme Bettina VENEZIA, assermentée en cette séance, refuse cette proposition, souhaitant se familiariser au préalable avec le Conseil communal.

- M. Rémy COCHET propose Mme Inma GIRARD. Cette dernière accepte.

**Nomination de Mme Inma GIRARD à la COGEST
à l'unanimité, avec applaudissements**

**9/ Présentation de la Police intercommunale Nyon Région (PNR), par
M. Rudolf Schnider, délégué au Conseil intercommunal**

M. Rudolf SCHNIDER remercie en préambule Monsieur le Commandant de Police, Olivier Rochat, pour la mise à disposition de la présentation Powerpoint.

Cette dernière fait partie intégrante du présent procès-verbal et relate le rapport d'activité.

M. Rudolf SCHNIDER commente les différents chapitres et chiffres, tout en rappelant que la PNR couvre les communes de Nyon, Crans-près-Céligny et Prangins.

Il relève, entre-autre, que la promenade d'Italie ainsi que la place des Marronniers sont moins fréquentées avec l'opération Bogue. Celle-ci consiste à effectuer des contrôles de police, ce qui a permis d'obtenir une nette diminution des dealers à Nyon.

La déontologie fait état de personnes maltraitées par la police lors d'une intervention policière. Ces personnes ont la possibilité de s'annoncer. Par la suite, une commission est appelée à siéger afin de traiter le cas et se prononcer.

Au niveau des comptes 2014, la différence avec le budget 2014 s'explique par le fait que le nouveau système numérique des radars permet d'enregistrer les dépassements de vitesse de manière illimitée, ce qui n'était pas le cas avec les films. Par ailleurs, les tolérances kilométriques ont été revues à la baisse avec ce nouveau système (+ 5 km/h max). Les dénonciations sous forme d'amendes et ordonnances pénales ont, dès lors, augmenté. Enfin, la gestion des contentieux a été renforcée et l'encaissement des amendes auprès des étrangers a été facilité.

Le CoDir (comité directeur) avait prévu de verser Chf 460'000.- au chapitre « Amortissements et attributions de réserve », pour des factures non-réceptionnées en 2014 (Chf 230'000.- pour la Caisse de pension et assurances de personnes 2015 & Chf 230'000.- pour un fonds d'investissement déménagement et un fonds véhicules). La ville de Nyon s'est opposée à cette opération. Un amendement a été déposé pour dissoudre cette réserve en 2015. En effet, il n'est point possible de modifier les comptes 2014 à l'heure actuelle, seule la dissolution des fonds est faisable.

Au final, ceci n'a une influence sur les comptes que pour la moitié, notamment par le fait que la facture de Chf 230'000.- de la Caisse de pension et assurances de personnes 2015 à venir sera contrebalancée par la dissolution de cette réserve, soit une opération blanche. Enfin, les Chf 230'000.- restants seront crédités sur les comptes 2015 et vont influencer positivement les résultats.

Pour précisions, le fonds d'investissement se décompose par Chf 190'000.- pour le déménagement (locaux à l'étroit) et Chf 40'000.- pour les véhicules.

La présentation prenant fin, la parole est donnée.

- M. Michel AUGSBURGER relève que les contrôles radar mobiles ont fortement augmenté entre 2012 et 2013 et s'étonne du taux d'infractions qui, lui, a diminué d'un tiers. Aussi en déduit-il que les automobilistes se sont bien conduits sur la route. Ceux-ci étaient effectués par la Police de Nyon. Depuis 2014, ces contrôles ont été repris par la PNR et les chiffres ne sont pas comparables.

- M. Rudolf SCHNIDER confirme que le pourcentage a effectivement diminué. La commune de Prangins était en 2012 et 2013 encore rattachée à la Police de Nyon.

- M. Rémy COCHET fait remarquer que les radars installés aux feux de la route d'Oulteret ne fonctionnent plus avec films depuis environ dix ans. Les automobilistes n'ont pas augmenté leur vitesse, seul le taux de tolérance a été abaissé. Ceci explique l'augmentation des véhicules contrôlés qui se chiffre à environ 1 million.

- Mme Violeta SEEMATTER rajoute que la première mission de la PNR n'est pas d'amender, mais de faire de la prévention. Ceci explique la raison pour laquelle certains secteurs de Corps de Police ont été départagés, avec l'arrivée du Commandant Olivier RoCHAT. Pour le surplus, la Police-Secours se veut proche du citoyen.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

M. Rudolf SCHNIDER est remercié pour sa présentation.

Le PRESIDENT met à disposition des Conseillers les quelques exemplaires reçus du rapport annuel de la PNR.

10/ Elections communales 2016 - présentation du système proportionnel

Le PRESIDENT rappelle que les communes de plus de 3'000 habitants doivent passer au système proportionnel lors des prochaines élections législatives, ce qui sera le cas à Prangins en 2016.

Les élections à la Municipalité demeurent au système majoritaire.

Le PRESIDENT informe avoir participé à des séances dans d'autres villages, en compagnie de M. Robert BERNET, Vice-Président, et Mme Nathalie ANGELOZ, secrétaire.

Un film sur le système proportionnel est visionné. Ce dernier sera déposé sur le site internet www.prangins.ch.

Le PRESIDENT procède ensuite à une présentation Powerpoint préparée par M. Siegfried Chemouny, Chef de la Division des affaires communales et droits politiques, expliquant ledit système et ses particularités.

Cette présentation fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Les dates à retenir pour le dépôt des listes sont :

- 18 janvier 2016, 12h00 → premier tour
- 1^{er} mars 2016, 12h00 → second tour
- 29 mars 2016, 12h00 → premier tour pour les Syndics/ques
- 19 avril 2016, 12h00 → second tour pour les Syndics/ques

Pour rappel, une seule liste d'entente, voire plusieurs listes de partis peuvent être déposées. Le PRESIDENT favorise cette deuxième variante afin d'encourager le débat au sein de la commune.

Une liste doit être soutenue par un minimum de 10 parrains, non-candidats.

Les dates à retenir pour les élections communales sont :

- 28 février 2016 → Conseil communal (1 seul tour) et Municipalité (1^{er} tour)
- 20 mars 2016 → Municipalité (2^{ème} tour éventuel)
- 17 avril 2016 → Syndic/que (1^{er} tour)
- 08 mai 2016 → Syndic/que (2^{ème} tour éventuel)

Lors de l'élection à la proportionnelle, les sièges à pourvoir (55 pour Prangins) sont répartis proportionnellement au résultat de chaque liste.

Une liste ayant obtenu moins de 5 % de suffrages n'obtient aucun siège.

Au vu de ce qui précède, le PRESIDENT précise que l'idée de ce soir, avec cette présentation, est que l'ensemble des Conseillers se responsabilisent et se positionnent, selon leur sensibilité respective.

Cela étant, il est utile que des « leadership » se développent pour ouvrir la discussion et former des groupes.

La présentation prenant fin, la parole est donnée.

- M. Gilles MAUROUX s'interroge sur la possibilité de changer de parti en cours de législature, à savoir, s'il faut démissionner et se faire réélire lors de la législature suivante ou, toujours dans cette optique, s'il est possible simplement de changer de parti en pleine législature.

- Le PRESIDENT pense que cette possibilité est faisable.
- M. Jacques AUBERSON confirme que l'on peut changer de parti sans devoir démissionner, par le fait que la personne a été élue. Toutefois, ceci implique une négociation et l'acceptation de l'autre parti. Le plus simple dans ce cas-là serait de rester indépendant.
- M. Michel AUGSBURGER relève que la création d'une liste avec la dénomination « Gens de Prangins » (par exemple) serait une solution pour les personnes qui ne veulent pas choisir entre la gauche ou la droite politique. Ceci permettrait une mixité des différents penchants au sein de la liste en question, sans avoir à changer de parti, ce qui serait un avantage.
- M. Blaise CARTIER demande s'il est possible d'établir deux listes d'entente, notamment pour cette première législature placée sous le système proportionnel ?
- Le PRESIDENT confirme cette faisabilité. Toutefois, le citoyen devrait être libre de s'identifier à un parti.
- M. Rudolf SCHNIDER s'interroge, à savoir, comment des groupements peuvent se faire un programme sans être en connaissance des projections. Il relève également la difficulté de se positionner face à un parti. Selon les sujets, le penchant serait tantôt à gauche, tantôt à droite, alors que dans la pratique, on doit être capable de suivre le programme de son parti et de s'y tenir durant toute la législature.
- M. Daniel FRIEDLI pense que les éventuelles listes d'entente devraient pouvoir soutenir les élus municipaux. Ces deux élections ne sont dès lors pas complètement disjointes, un lien doit être fait entre les deux pouvoirs. La Municipalité ne pourra pas fonctionner si le Conseil n'approuve pas ses préavis. Aussi, la Municipalité devrait également afficher son penchant.
- Le PRESIDENT confirme que la Municipalité doit pouvoir également se positionner et afficher sa tendance, tel qu'à Founex, où le Syndic actuel s'est inscrit sur une liste. Ceci à une influence sur la composition des groupements ou listes de partis. En cas de réélection à la Municipalité et élection au Conseil, le Syndic en question devra renoncer à son poste au sein du Conseil.
- M. Claude PERRET se demande si une liste d'entente communale ou groupement doit obligatoirement établir un programme concret et écrit ?
- Le PRESIDENT répond que la dénomination de la liste est libre de choix et n'est régie par aucun règlement.
- M. Michel AUGSBURGER s'interroge, à savoir, comment les citoyens vont pouvoir se définir sur une liste ou un parti sans programme de législature préalable ?

- Le SYNDIC conçoit qu'un municipal, candidat pour la prochaine législature, se pose ou pas sur une liste telle quelle aura été conçue par un groupe de personnes. La Municipalité actuelle est sensible à ce qui va s'établir et se positionnera le moment venu.

La difficulté sera de trouver des leaders pour la création de listes et le rassemblement de personnes. Les délais approchent et il faut faire vite. Le dépôt de plusieurs listes permettra d'offrir des alternatives.

Au niveau des élections municipales, la situation à Prangins n'est pas encore arrêtée. Toutefois, l'Exécutif a décidé de communiquer ses intentions par le biais d'une annonce commune - et non individuellement - cet automne, soit en septembre 2015.

- M. Claude PERRET interroge l'assemblée, à savoir si un membre du Conseil s'est déjà positionné, lui-même ne l'étant pas.

- M. Blaise CARTIER s'inquiète de l'éventuel désintéressement des citoyens de la politique communale, par le fait qu'il faille se positionner par rapport à une liste. Aussi, s'interroge-t-il qu'il faille mettre la commune sous tutelle si les 55 sièges ne sont pas attribués ?

Par ailleurs, avec le système proportionnel et, avec les futures commissions à nommer, M. Blaise CARTIER s'interroge, à savoir, si le nombre de membres qui les composeront devra tenir compte de la grandeur des partis ?

- Le PRESIDENT répond que les sièges vacants peuvent être remplis par des élections tacites.

Au niveau des commissions, leur dimension dépendra du nombre de partis et/ou groupements. Celles-ci seront représentées proportionnellement selon le nombre de sièges obtenus.

- M. Olivier BINZ demande si les leaders pourront décider qui fera partie de leur liste ? Par ailleurs, il s'interroge sur les faisabilités si plus de 55 candidats s'inscrivent ?

- Le PRESIDENT rappelle que démocratie il y a et que chacun est libre de se positionner sur la liste qui lui convient. Si la liste comprend 55 candidats, la liste est clôturée.

- M. Roland HAAS relève que les préavis municipaux devront parvenir beaucoup plus tôt aux différents partis, afin que les commissions nommées puissent les examiner et établir leur rapport respectif dans les délais impartis.

- M. Georges SUTER relève une particularité du système proportionnel au niveau des sièges. Dans l'hypothèse où une liste reçoit plus de sièges par rapport au nombre de candidats qui la compose, des personnes non-candidates à la base peuvent parer à ce manque et se retrouver conseillers.

- M. Olivier BINZ demande qui se déterminera quant à la composition des commissions ?

- Le PRESIDENT répond que cela sera défini au sein du parti en fonction du nombre de sièges attribués.

- Mme Ursula ANDRE demande qui stockera les informations au niveau de la commune et comment la population sera avisée des différentes listes existantes ?

- Le PRESIDENT répond que les leaders tiendront à disposition leur liste et en informeront la population. Les parrains auront également un rôle à jouer à ce niveau.

- M. Michel AUGSBURGER sollicite les membres présents ayant eu une éventuelle expérience auprès d'autres communes fonctionnant déjà avec le système proportionnel, pour complément d'informations.

- M. Daniel FRIEDLI se lève et répond à M. Olivier BINZ. Les groupes se constituent comme ils le souhaitent. Les groupes présentent au bureau des membres pour la constitution des commissions, le bureau n'allant pas chercher ces derniers dans les groupes. Cela étant, ceux-ci doivent bien fonctionner, si possible sur la base d'un règlement, pour éviter toute dérive.

Par rapport aux dires du SYNDIC, à l'heure actuelle et, pour toutes les communes du Canton fonctionnant avec le système proportionnel, les Municipaux sont toujours sur les listes des Conseils communaux, notamment pour les grandes communes. Les différents groupes établissent leur programme et la Municipalité en fait de même. Si concordance des programmes il y a, cela peut fonctionner, sinon le blocage est assuré.

Au vu de ce qui précède, des discussions et interactions doivent être établies entre la Municipalité et les groupes.

- Mme Alice DURGNAT-LEVI s'interroge quant à la taille des listes, tout en sachant qu'elles ne peuvent dépasser 55 noms et qu'il faut un minimum de 5 % de suffrages pour l'obtention de sièges. Dès lors, combien de noms minimum doit comporter une liste, le 5 % de 55, soit trois noms ?

- Le PRESIDENT répond que dans le système conventionnel, lors des élections avec, par exemple, deux listes, trois bulletins seront édités. Soit :

1. Liste No 1
2. Liste No 2
3. Liste « vierge »

Les citoyens devront voter pour une tendance, ce qui donnera le pourcentage de suffrages et le nombre de sièges. Les personnes inscrites sur la liste « Vierge » ne donneront pas un siège à un parti.

Selon le règlement communal, le nombre de 5 personnes minimum est requis pour le dépôt d'une liste, parrainé par 10 personnes.

- S'ensuit un large et long débat sur le système proportionnel en général, la formation des groupes et les penchants politiques de certains conseillers.

- M. Gilles MAUROUX lance ensuite le débat sur l'information à donner à la population. Prangins étant une commune riche, un investissement financier devrait être prévu pour la communication aux citoyens, par le biais des médias, plaquettes d'informations ou autres. Les délais courent et il est urgent de faire quelque chose afin que l'information ne demeure pas confinée au sein du Conseil.

- Le PRESIDENT informe qu'une séance d'information sera organisée en septembre 2015 avec le Préfet.

- M. Robert BERNET suggère que, lors de l'établissement des listes, chaque groupe devrait se positionner sur leurs intérêts, soit sur quel(s) objet(s) ils souhaitent travailler (p.e. finances, bâtiments, mobilité, etc), ce afin de se démarquer par rapport à d'autres groupes. Ceux-ci devraient pouvoir afficher leur direction de travail en fonction de leurs projets/objectifs.

- Mme Marie VAN LECKWYCK revient sur l'information aux citoyens qui doit se faire rapidement. Elle demande si quelques Conseillers seraient d'accord de faire un « Tous ménages » en déterminant le/les Conseillers, si possible compétent(s) en communication, pour l'organisation d'une rencontre avec les citoyens intéressés, voire pour susciter leur intérêt.

Une réunion publique serait donc à privilégier pour favoriser les échanges et répondre aux éventuelles questions. Ceci engendrera, par la suite, une diffusion de l'information au sein des citoyens.

Au final, l'idéal serait que des membres du Conseil ou de la Municipalité préparent également une communication, voire une annonce aux citoyens avant la séance d'information de septembre 2015, tout en relevant que celle-ci est prévue trop tardivement.

- Le PRESIDENT précise qu'une information paraîtra sur le Prangins Infos. Toutefois, hormis le passage de notre commune au système proportionnel, il faut de la matière pour donner de l'information et, à l'heure qu'il est, celle-ci demeure moindre, raison du débat de ce soir. Des tendances doivent se profiler, le positionnement des Conseillers est attendu.

- M. Michel AUGBURGER rajoute qu'il serait effectivement opportun d'établir un « Tous ménages » avant la séance de septembre 2015, avec mention du lien sur le film présenté en cette séance, celui-ci étant très explicite.

Il propose que le bureau du Conseil communal demande la création d'une commission de volontaires (4-5 pers) prête à travailler en mai, voire en juin 2015, pour présenter quelque chose au début de l'été, afin de laisser aux citoyens le temps de réfléchir, tout en sachant qu'une séance d'information plus importante se tiendra au mois de septembre prochain.

Les Conseillers qui se proposent pourraient approcher le Président dès ce soir.

- M. Jacques AUBERSON informe faire déjà partie d'un petit groupe de Conseillers affichant une certaine tendance (droite/Centre droite), des discussions sont en cours. Il ne souhaite actuellement pas se proposer en tant que « Leader ». Il appuie l'organisation de réunions, tout en relevant que, ayant participé récemment à une rencontre avec le parti socialiste à Prangins, seuls quatre Conseillers et une quinzaine de personnes étaient présents en dehors des différentes représentations politiques.

Est-ce par le fait d'une communication tardive ? Dans tous les cas, cette réunion n'a pas attiré grand monde.

Aussi, l'organisation de réunions est intéressante et nécessaire, néanmoins un ciblage important doit être effectué en termes de communication.

- Le PRESIDENT relève que plusieurs tendances ressortent de cette discussion et propose aux personnes/groupes qui affichent un certain penchant de se faire connaître auprès de lui, afin qu'une information puisse s'effectuer dans le courant du mois de juillet auprès de la population.

Il encourage également la Municipalité à se positionner afin de collaborer ensemble pour le bien de la commune.

- Le SYNDIC informe qu'un article est prévu dans le prochain Prangins Info au niveau du changement de système à la proportionnelle, et propose que le Président du Conseil communal annonce d'ores et déjà la séance d'information publique de septembre 2015 dans cette édition.

Il relève par ailleurs et, avec regrets, le désintéressement de la population pour la politique, notamment par le constat du nombre constant de démissions pour peu de candidatures. Ceci s'explique par un manque de disponibilité, des responsabilités autres, etc.

Aussi, l'exercice ne va pas être facile. Il faut s'attendre à un grand changement, notamment dans les habitudes.

- Mme Alice DURGNAT-LEVI demande, dans l'idée de constituer un petit groupe de volontaires, notamment pour porter la réflexion sur d'autres pistes déjà énumérées dans le cadre de la campagne d'information (affiches, tous ménages, etc), où les personnes doivent s'annoncer.

- Le PRESIDENT rappelle que, pour les personnes intéressées, elles sont invitées à s'annoncer, en fin de séance, pour constituer un petit groupe.

La parole n'étant plus demandée, le PRESIDENT remercie l'assemblée et clôt le débat.

11/ Interpellation de M. Olivier Binz

- En préambule, le PRESIDENT informe que l'interpellation doit être soutenue par 5 conseillers pour être prise en considération.

- Au vu de ce qui précède, M. Olivier Binz fait part de son interrogation globale, à savoir :

« Suite à la diminution annoncée des places d'accueil en UAPE avant et après les heures d'école entre 2015 et 2017, quelles sont les solutions envisagées par la Municipalité pour mieux maintenir les prestations actuelles auprès des Pranginois ? »

- Le PRESIDENT passe ensuite au vote pour l'éventuelle prise en compte de dite interpellation.

L'interpellation de M. Olivier BINZ est soutenue par un bon nombre de conseillers. Aussi, lecture de celle-ci est donnée dans son intégralité :

« Certains parents sont inquiets suite à la diminution annoncée de place d'UAPE - hors repas de midi - qui aura lieu lorsque la Fourmilière sera transférée du bâtiment de l'ancienne administration à la nouvelle école des Morettes.

La nouvelle école/UAPE aura 65 places alors qu'actuellement il y en a 90. La Fourmilière a donc dû mettre en place un nouveau système de priorité pour les inscriptions de la rentrée 2015.

Le résultat est que la priorité est donnée aux élèves de 1p à 4p pour l'accueil avant et après les cours, au détriment des élèves à partir de la 5p (8 ans). S'il reste des places à la fin de la période des inscriptions, les élèves à partir de la 5p pourraient être pris, mais si des élèves prioritaires arrivent en cours d'année, les 5p et plus pourraient perdre leurs places.

La Fourmilière doit composer avec les places à disposition. Comme c'est la commune qui met ces places à disposition, nous pouvons nous interroger sur la stratégie de la commune pour la période transitoire 2015-2017.

En effet, si tout va bien, un nouveau bâtiment devrait être mis en service en lieu et place du pavillon de la Combe en 2017 (voir préavis 60/14 - crédit d'étude).

Le projet de ce nouveau pavillon fait mention de 90 nouvelles places UAPE, ce qui n'est pas mal au vu de l'augmentation de la population de la commune.

Etant donné que le sujet est assez urgent, je remercie la Municipalité de répondre à l'interrogation précitée».

- Le PRESIDENT donne la parole à la Municipalité qui a le choix de donner une réponse séance tenante ou lors de la prochaine séance.

- Mme Violeta SEEMATTER informe que le nouveau pavillon ne sera pas occupé par une UAPE, mais par une cantine scolaire.

Dans ce complexe, une salle sera effectivement prévue pour accueillir les écoliers après le repas et les après-midis. Ces derniers seront encadrés par des animateurs socio-éducatifs, et non pas par des éducateurs diplômés comme dans les UAPE, tel que précisé par la réglementation cantonale.

L'accueil des enfants n'est pas tâche aisée. Depuis 2005, une UAPE a été créée et, dès 2009, un rattachement au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) a été effectué. A ce jour, les réflexions/questions de la Municipalité au niveau de la petite enfance et des écoles sont posées sur la table. Aussi elle est toujours en contact avec l'UAPE afin de trouver les meilleures solutions qui correspondent à chacun.

Une réflexion a été menée par la direction de l'UAPE, notamment face aux habitudes des enfants, plus particulièrement des 7-8 Harmos (entre 10 et 12 ans), qui n'apprécient plus de venir à l'UAPE. Celle-ci n'est fréquentée par ces derniers que pour les repas de midi. Il y a 4 ans, une cantine scolaire communale avait été créée pour accueillir ces enfants.

Toutefois, ils avaient toujours la possibilité et l'ont encore à ce jour, d'aller à l'UAPE le matin avant l'école et/ou l'après-midi après l'école, ce en accord avec cette dernière.

Par la suite, est venue la problématique du bâtiment « école enfantine/UAPE ». Après discussions, constat a été fait que, selon les tranches d'âge, lorsque l'enfant grandit - entre 8 et 12 ans - des activités extra-scolaires viennent se greffer (sport, chant, etc). Aussi, la gestion des plannings, selon les désirs changeants des parents, est chose ardue.

Au vu de ce qui précède, l'accueil est indéniablement plus focalisé sur les repas de midi, d'où le choix de la création d'une cantine scolaire. Cette dernière sera ouverte pour les 5p jusqu'à la 8p - enfants de 8 à 12 ans - l'accueil étant différent par rapport aux plus jeunes (4 à 8 ans).

Les parents ont été mis au courant de ces changements dès le mois de novembre 2014. Des communications ont été faites soit par l'UAPE, soit par la Commune. Celles-ci mentionnaient que leur(s) enfant(s) pourrait(aient) être toujours accueilli(s) le matin et/ou l'après-midi après l'école, sans changement.

Les changements interviendront quand le nouveau bâtiment sera construit - pour autant que le Conseil approuve la demande de crédit - bâtiment qui comprendra une salle, sous la cantine, qui sera aménagée pour un accueil plus spécifique pour les enfants de 8 à 12 ans, avec un animateur socio-éducatif.

- Mme Anita RIHS complète la réponse de Mme Violeta SEEMATTER en signalant que l'UAPE La Fourmilière a informé les parents par trois fois depuis décembre 2014. Les inscriptions pour les « petits » ont été envoyées début mars 2015 et celles pour les plus grands (5, 6 et 7p), 26 dossiers ont été adressés fin avril 2015. Or, à ce jour, un désistement et uniquement cinq réinscriptions ont été enregistrés.

Celles-ci se décomposent comme suit :

- 6p = deux réinscriptions, sur 22 dossiers envoyés à fin avril
- 7p = deux réinscriptions

Les parents disposent d'un délai de réponse jusqu'au 15 mai 2015.

- M. Olivier BINZ relève la perte d'un certain nombre de places étant donné le changement de bâtiment. A l'heure actuelle, les places sont suffisantes pour accueillir tous les enfants, alors que l'an prochain cela ne sera peut-être plus le cas.

Dès lors, la question sous-jacente à la question principale est, si le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places, est-ce que le maintien de places dans l'ancien bâtiment de l'administration pourrait être une option en attendant la réalisation du nouveau bâtiment ?

- Mme Anita RIHS répond par la négative, par le fait que l'ancienne administration va être rénovée. Pour le surplus, la nouvelle cantine va être installée dans le nouveau bâtiment. Un nombre suffisant de places est prévu, y compris pour l'an prochain.

Toutefois, elle précise que priorité sera donnée aux familles, avec parents qui travaillent.

- Mme Violeta SEEMATTER complète en précisant que, si le nombre de place venait à ne plus suffire, les inscriptions seraient closes. L'accueil en UAPE a plus de succès à midi. Les 90 places disponibles à ce jour sont remplies au maximum à un tiers avec l'accueil, qui comprend encore les 5 et 6p.

La seule inquiétude des parents devrait en effet se porter sur la disponibilité des places lors des repas de midi uniquement, cette tranche horaire étant largement sollicitée.

En outre, une analyse a été effectuée pour connaître les habitudes des parents afin d'avoir le recul nécessaire, notamment pour le fonctionnement des inscriptions.

- Le PRESIDENT remercie Mmes Violeta SEEMATTER et Anita RIHS pour la réponse et ouvre la discussion.

- M. Vanni VOGEL rejoint l'avis de M. Olivier BINZ afin que l'UAPE « La Fourmilière » communique correctement. Expérience faite, à titre personnel, M. Vanni VOGEL explique qu'une demande d'inscription a été effectuée pour son fils. Une réponse était promise pour fin avril car la structure ne garantissait pas la disponibilité nécessaire. Or, à ce jour, aucune réponse ne lui est parvenue.

- Mme Anita RIHS contactera le secrétariat pour s'assurer du suivi des dossiers.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. Le PRESIDENT soumet au vote la réponse à l'interpellation pour acceptation.

La réponse à l'interpellation est adoptée à l'unanimité

12/ Annonce des préavis à venir

Le SYNDIC annonce les préavis à venir suivants :

- Construction du trottoir de la route de la Bossière (M. C. Perret)
- Ateliers du Centre du Village (Mme M. Baud)
- Réponse au postulat de M. Y. Buccioli (Mme V. Seematter)
- Construction du bâtiment abritant la cantine scolaire (Mme D.-Ella Christin)
- Travaux de transformations et d'assainissement du bâtiment dénommé « Ancienne administration » (Mme D.-Ella Christin)
- Amélioration du système de vidéosurveillance sur le site des Abériaux (Mme D.-Ella Christin)
- Rapport de gestion et comptes 2014 (Le Syndic)
- Acquisition du bien-fonds de la Confédération dit « En Pérouse » (Le Syndic)
- Etude test RDU Prangins-Nord (Mme M. Baud)
- Aménagement du chemin du Creux-du-Loup (M. C. Perret)
- Matériel d'exploitation de la déchetterie (M. C. Perret)
- Dissolution de l'entente intercommunale pour la déshydratation mécanique des boues d'épuration (Mme D.-Ella Christin)
- Taux d'imposition 2016 (Le Syndic)
- Budget 2016

Compte tenu de ce qui précède, Le PRESIDENT souhaite, dans la mesure du possible, que les préavis à traiter lors de la séance de septembre 2015 soient déposés début juillet.

12/ Propositions individuelles et divers

- Le 17 juin 2014, M. Yvan BUCCIOLI a déposé un postulat sur les transports publics et précise que, selon le règlement communal, le délai de réponse de 6 mois n'a pas été respecté. Le nouveau règlement demande quant à lui, à défaut d'un délai précis, une réponse dans l'année. Au vu de ce qui précède, il demande quand la Municipalité donnera suite à ce dernier.

- Mme Violeta SEEMATTER répond que, d'entente avec Le PRESIDENT, le dépôt d'un rapport est prévu en septembre 2015, vu le nombre important de préavis à traiter durant la séance du mois de juin prochain.

- Le PRESIDENT ajoute que le bureau décide de l'intégration des préavis à l'ordre du jour des séances. Or, pour la séance du mois de juin 2015, quelques préavis sont déjà prévus.

Aussi a-t-il été proposé que le rapport de la Municipalité soit intégré à l'ordre du jour de la séance de septembre 2015.

- Mme Ursula ANDRE s'exprime au nom de la Commission culturelle, Prangins animation, dont elle fait partie. Commission désignée par la Municipalité pour animer et organiser des soirées, aux Morettes en particulier. Il est rappelé que les Conseillers communaux votent les budgets, tout en sachant que la culture ne rapporte pas.

Or, c'est avec regrets que Mme Ursula ANDRE fait remarquer que, lors des spectacles organisés, les Autorités communales brillent par leur absence et déplore ces faits, tout en comprenant bien que tout le monde ne puisse pas assister à chaque manifestation. Elle précise qu'il est d'autant plus regrettable de constater que, lorsque les membres du Conseil communal ont été invités personnellement et gratuitement, seule une petite dizaine répond.

Quatre à six manifestations sont organisées par année, pour tous les goûts.

Aussi, Mme Ursula ANDRE souhaite à chacun la bienvenue à la Fête de la musique qui se déroulera le 21 juin 2015 aux Abériaux, ainsi qu'à la soirée humoristique qui aura lieu le 28 novembre 2015.

- M. Vanni VOGEL revient sur une question posée il y a quelques mois quant à la possibilité de disposer d'un accès sécurisé à la Fourmilière. Pour la nouvelle école/UAPE, le préau sera-t-il clôturé et/ou l'accès au bâtiment sécurisé, par exemple avec un digicode ?

- Mme Violeta SEEMATTER confirme que le terrain de la Fourmilière sera clôturé et la nouvelle école/UAPE sécurisée.

- M. Jacques AUBERSON revient sur le stationnement sur le parking du centre du village qui est utilisé également le week-end. Il relève que les places pour handicapés sont occupées par des personnes valides. Aussi, demande-t-il une patrouille de Police également le dimanche.

- Mme Violeta SEEMATTER informe que la Police a eu mission d'effectuer des patrouilles le dimanche, avec établissement de rapports. Cela étant, il est précisé que la Police ne peut être partout. Aussi, lors de ses interventions, aucune répression n'a été nécessaire.

- M. Michel AUGSBURGER constate que, suite à sa demande, les rapports des commissions sur le site internet, après les séances des Conseils communaux, ne sont toujours pas actifs, quand bien même une réponse positive lui avait été donnée quant à cette faisabilité.

- Le PRESIDENT y pensera.

13/ Contre-appel

La présence est de 46 membres. La séance est levée à 22H38.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire

Reynald Pasche

Nathalie Angéloz

Annexes : ment.